



www.mairie-gassin.fr

FINANCES

Téléphone 04.94.56.62.08 (19)

Fax 04.94.56.41.61

comptabilite@mairie-gassin.fr

COMMUNE DE GASSIN
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle sera disponible sur le site internet de la ville de Gassin.

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes inscrites au budget et réellement exécutées. Par ce document, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Ce bilan rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

Budget principal

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat excédentaire de **7 092 056,16 €** se décomposant comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes	8 628 567,39 €
Dépenses	5 948 717,35 €
Clôture exercice	2 679 850,04 €
Résultat reporté 2021	5 467 148,48 €

Excédent de fonctionnement:	<u>8 146 998,52 €</u>

Section d'investissement

Recettes	1 091 244,49 €
Dépenses	3 114 241,56 €
Clôture exercice	- 2 022 997,07 €
Résultat reporté 2021	968 054,71 €

Résultat de clôture 2022	- 1 054 942,36 €
Restes à réaliser Dépenses – Recettes :	- 668 439,47 €

Déficit d'investissement	- 1 723 381,83 €

Excédent de fonctionnement cumulé :	<u>8 146 998,52 €</u>
déficit d'investissement cumulé :	- 1 054 942,36 €

Résultat de clôture 2022	<u>7 092 056,16 €</u>
Part à affecter à l'investissement :	- 3 255 000,00 €

Résultat fonctionnement à reporter	<u>4 891 998,52 €</u>

➤ **Recettes de fonctionnement**

Les recettes de la section de fonctionnement se sont élevées à **8 628 567,39 €** et se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2022
013 – Atténuation de charges	49 013,95
70 – produits des services	194 181,72
73 – impôts et taxes	7 920 091,64
74 – dotations	282 766,89
75 – autres produits gestion courante	107 711,07
76 – produits financiers	28,28
77 – produits exceptionnels	70 773,84
042 – opération d'ordre	4 000,00
TOTAL	8 628 537,39

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des recettes de fonctionnements sur les 4 dernières années :

CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2021/2022		Evolution moyenne 19/22	
				Valeur	%	Valeur	%
6 102 410	7 250 296	8 581 001	8 628 537	47 536	+ 0,55 %	+ 842 039	+ 12.73 %

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à **5 948 717,35€** et se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2022
011 – Charges à caractère général	1 489 402,79
012 – Charges de personnel	2 818 915,00
014 – Atténuation de produits	942 479,36
65 – autres charges de gestion	585 574,17
66 – charges financières	63 715,31
67 – charges exceptionnelles	3 631,04
042 opérations d'ordre	44 999,68
TOTAL	5 948 717,35

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des dépenses de fonctionnements sur les 4 dernières années :

CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2021/2022		Evolution moyenne 19/22	
				Valeur	%	Valeur	%
5 231 273	5 169 507	5 568 915	5 948 717	+ 379 802	+ 6,82 %	+ 238 148	+ 4.40 %

Résultats de fonctionnement

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des résultats de fonctionnement sur les 4 derniers exercices

CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
2 674 273	3 155 062	3 012 086,21	2 679 850,04

Evolution

Dépenses de fonctionnement 2018-2022

		2018	2019	2020	2021	2022
011	Charges à caractère général	1 078 487,90	1 277 417,75	1 154 395,49	1 424 904,83	1 489 402,79
012	Charges personnel	2 556 600,66	2 456 786,84	2 456 655,98	2 575 457,33	2 818 915,00
014	Atténuation produits	931 458,12	930 773,41	935 489,87	939 737,84	942 479,36
65	Autres charges gestion courante	610 167,27	475 886,44	529 340,92	527 700,41	585 574,17
66	Charges financières	77 398,14	73 755,98	70 228,41	66 942,62	63 715,31
67	Charges exceptionnelles	5 365,21	144,45	1 664,81	0	3 631,04
042	Opérations d'ordre	10 797,73	16 508,74	21 732,18	34 172,07	44 999,68

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 6,82 % par rapport à celles de 2021 passant de 5 568 915,10 € à 5 948 717,35 € soit + **379 802 €**.

- Les charges à caractère général ont augmenté de 4,52 % passant de 1 424 904 € à 1 489 402 €
- Les charges de personnel ont augmenté de 9,45 % passant de 2 575 457 € à 2 818 915 € principalement dû au remplacement d'agents éloignés du service et aux nouveaux recrutements d'agents. Néanmoins, 4 postes créés (1 PM, 2 Urba et 1 DST) n'ont pu être pourvus sur l'exercice 2022. *Pour information, ces charges sont atténuées par le remboursement de rémunération du personnel voire chapitre 013 des recettes de fonctionnement.*
- Le chapitre 014 « atténuation de produits a augmenté de 2.90 % passant de 939 737,84 € à 942 479,36 € principalement dû au reversement de la taxe de séjour plus importante que les années précédentes.
- Les charges de gestion courante ont augmenté de 11 % passant de 527 700 € à 585 574,17 €, principalement dû par l'augmentation des subventions attribuées aux associations (*beaucoup d'associations avait diminué le montant demandé en 2021 suite à la crise sanitaire de 2020*).
- Les charges exceptionnelles sont passés de 0 à 3 631,04 € dû principalement par la rétrocession d'une concession cimetièrre et le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'Ukraine.

Recettes de fonctionnement 2018-2022

		2018	2019	2020	2021	2022
013	Atténuation de charges	94 741,33	69 006,07	96 703,20	54 747,78	49 013,95
70	Produits des services du domaine	141 228,67	140 280,33	95 637,86	122 311,76	194 181,72
73	Impôts et taxes	5 348 344,73	5 380 513,85	6 532 665,34	7 954 955,41	7 920 091,64
74	Dotations, participations	424 747,42	371 093,04	394 441,21	249 144,16	282 766,89
75	Produits d'activité	89 553,35	93 114,75	88 925,58	114 805,36	107 711,07
76	Produits financiers	28,00	28,00	6,00	25,17	28,28
77	Produits exceptionnels	14 557,11	48 374,54	41 917,64	85 011,67	70 773,84
042	Opérations d'ordre transf.	10 797,73	16 508,74	21 732,18	34 172,07	4 000,00

Les recettes de fonctionnement ont légèrement augmenté d'environ 0,55 % par rapport à celles de 2021 passant de 8 581 001 € à 8 628 567 €, soit + **47 566 €**.

Principalement dû à la vente des produits de service, plus de concessions cimetièrre, de redevances et droits des services cantine et périscolaire, de location de salle et autres produits annexes (régies).

Deux chapitres sont à la hausse :

- 70 – les encaissements cantine et périscolaire (moins de fermeture crise sanitaire 2020-2021 + reprise facturation du centre aéré d'été), et plus de concessions cimetière, de location de salle et autres produits annexes (régies).
- 74- dotations et participation, passant de 249 144 € à 282 766 €, principalement dû à la subvention de la CAF (+ 21 732 €), remboursement des communes des frais de fonctionnement des écoles enfants non gassinois scolarisés à Gassin et la compensation taxes foncières (+ 5 241 €).

Modéré par la baisse des chapitres :

- 73 - impôts et taxes, - **0,44 %** passant de 7 954 955 € à 7 920 091 €,
 - augmentation impôts locaux +3.87 % passant de 3 699 192 € à 3 842 441 €
 - augmentation taxe de séjour + 67,5 % passant de 342 291 € à 573 052,81 €,
 - diminution taxes additionnelles, - 22.9 % passant de 2 521 362,61€ à 1 943 576,96€
 - diminution taxe sur l'électricité, passant de 201 735 € à 163 536,37€ (perçu que 3 trimestres/2022)
- 013 - atténuation de charges, passant de 54 747,78€ à 43 613,95 € - remboursement rémunération du personnel en congé longue maladie (*maladie ordinaire non assurée*) réintégration des agents après congé longue maladie.
- 75- revenus des immeubles, - 6,20 % passant de 114 803 € à 107 709 € principalement dû au départ de locataires non remplacés.
- 77 - produits exceptionnels, concernent les astreintes, les remboursements de sinistre, condamnations et divers, passant de 85 011 € à 70 773 €.

➤ **Recettes d'investissement**

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à **1 091 244,49 €** et se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2022
13 – subventions	48 799,04
16 – emprunts et dettes assimilées (caution reçue)	200,00
10 – dotations, fonds divers, réserves	941 423,39
1068 – Excédents de fonct. capitalisés	
23 – immobilisation en cours (remb. Avances)	55 069,38
040 – opérations d'ordre transfert entre sections	44 999,68
041 – opération d'ordre patrimoniales	753,00
TOTAL	1 091 244,49

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des recettes d'investissement sur les 4 dernières années :

CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2020/2021		Evolution moyenne	
				Valeur	%	Valeur	%
2 680 587	1 307 308	2 438 412	1 091 244,49	1 131 104	+ 1348 %		

Il est à noter que des excédents de fonctionnement capitalisés ont été réalisés d'un montant de 1 991 050 € en 2019 et 623 000 € en 2020 et 1 600 000 € en 2021 et 700 000 € en 2022.

➤ **Dépenses d'investissement**

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à **3 114 241 €** et se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2022
10 – dotations fonds divers	50 454,00
20 – immobilisations incorporelles	17 169,00
204 – subventions d'équipement versées	5 025,00
21 – immobilisations corporelles	659 358,66
23 – immobilisations en cours	373 603,54

Total des opérations d'équipement	1 918 126,41
16 – emprunts et dettes assimilées	84 351,95
165	1 400,00
040 – opérations d'ordre transfert entre sections	4 000,00
041 – opération d'ordre patrimoniales	753,00
TOTAL	3 114 241,56

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des dépenses d'investissement sur les 4 dernières années :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2021/2022		Evolution moyenne 19/22	
					Valeur	%	Valeur	%
	1 839 563	1 090 276	1 652 607	3 114 241	+ 1 461 634	+ 88 %		
RAR	587 817	1 758 334	1 655 949	712 756	- 943 193	- 43 %		

Evolution

Dépenses d'investissement 2018-2022

		2018	2019	2020	2021	2022
10	Dotations divers	17 963		157 681,26		50 454,00
20	Immo. incorporel.	27 157	19 526,03	72 698,98	86 990,00	17 169,00
204	Subv. Equip. Vers	24 000	26 000	89 500,00	50 973,31	5 025,00
21	Immo. corporel.	225 712	172 700,69	196 398,42	540 424,61	659 358,66
23	Immo en cours	327 328	202 330,60	293 366,30	364 779,36	373 603,54
	Opérat° équipem.	1 385 893	1 283 898,05	196 181,68	519 814,35	1 918 126,41
16	emprunts	89 921	91 908,41	84 449,97	83 865,58	85 751,95
26	Particip. Créance					

Les dépenses d'investissement sont en constantes augmentation et correspondent entre autres à la réhabilitation du quartier de l'aire, travaux entamés en 2016 et qui sont pratiquement terminés, la construction de maisons d'habitation sur le site de Caruby (un lot a été livré en 2018, un 2^{ème} lot en 2021 et un 3^{ème} lot prévu début 2023) ;

Les principales dépenses en 2022, sont la finition des travaux en cours du quartier de l'aire phase 2, l'acquisition d'une maison de village, des gros travaux de sécurisation du bâtiment église/presbytère, la création d'un parking sous cimetière avec éclairage public, la sécurisation du village avec l'acquisition de bornes rétractables, la réhabilitation de locaux vides ou anciens, des aménagements de voirie et des travaux d'aménagement d'alimentation en eau dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

Pour information, les dépenses chapitre 10 « dotations divers » correspondent au remboursement de taxe d'aménagement suite modification ou annulation de permis de construire ; pour les modifications, certains montants sont encaissés à nouveau sur le même exercice.

Recettes d'investissement 2018-2022

		2018	2019	2020	2021	2022
13	Subvent° équipement	150 500	157 851,94	13 459,00	333 600,00	48 799,04
16	Emprunts dettes cautions	1 600	532,50	24,00	2 160,00	
10	Dotations fonds div.	310 210	471 444,58	649 093,23	462 720,62	241 423,39
1068	Exced. Fonct° capit.	1 623 000	1 991 050,00	623 000,00	1 600 000,00	700 000,00
040	Opérations d'ordre	10 797,73	16 508,74	21 732,18	34 172,07	44 316,00

Les principales ressources en investissement sont les subventions, le FCTVA et la taxe d'aménagement.

- les subventions perçues en 2022 correspondent à la dotation d'aide de l'état pour le socle numérique dans les écoles pour un montant de 14 711 € et le fonds innovation transformation numérique (le portail famille) d'un montant de 2 088 €.

- le FCTVA (*récupération TVA sur investissement N-2*) perçu en 2022 est en baisse, passant de 283 103 € en 2021 à 94 867 €, 50 551 € encaissé sur l'exercice et 44 316 € en reste à réaliser.

- la taxe d'aménagement est en hausse passant de 179 617 € à 190 872 €.

Les « opérations d'ordre de transfert entre section » regroupe l'ensemble des dépenses (en section de fonctionnement chapitre 042) et des recettes (en section d'investissement chapitre 040) d'ordre de section à section relatives aux amortissements. Les recettes du chapitre 042 sont toujours égales aux dépenses du chapitre 040.

Capacité d'autofinancement

	2022	2021	2020	2019	2018
Dépenses réelles fonctionnements (hors intérêts)	5 885 002,04	5 467 800,41	5 077 547,07	5 138 226,34	5 182 079,16
Recettes réelles de fonctionnement	8 628 567,39	8 581 001,31	7 250 296,83	6 013 840,27	6 018 459,28
Retraitement de recettes exceptionnelles	70 773,84	-85 011,67	41 917,64	48 374,54	13 441,84
Capacité courant financement	2 672 791,51	3 028 189,23	2 060 603,71	824 455,84	822 938,28
Intérêts	63 715,31	66 942,62	70 228,41	73 755,98	77 398,14
Autofinancement brut	2 609 076,20	2 961 246,61	1 990 375,3	750 699,86	745 540,14
Capital emprunts	84 351,95	82 838,11	84 449,97	91 850,41	89 921,72
Retraitement capital exceptionnel					
Autofinancement Net	2 524 724,25	2 878 408,50	1 905 925,33	658 849,45	655 618,42

Etat de la Dette

Au 31 décembre 2022 l'endettement de la commune de Gassin s'établissait ainsi :

Endettement au 31/12/22	Nombre d'habitants INSEE	Endettement par habitant	Strate 2020	Strate 2017	Strate 2017
			Endettement Cne -3500/h	Endettement Cnes touristiques 10-20 000 h	Moyenne en France
1 503 061,25 €	2 669	563,15 €	697 €	1 025 €	965 €

Ce montant de **1 503 061,25 €** d'endettement se répartit sur 2 prêts. Tous sont en taux fixe.

Les projets d'investissement ont été réalisés depuis mars 2014 sans endettement supplémentaire et les projets d'investissement 2023 sont envisagés également sans recours à l'emprunt.